Envoyé en préfecture le 24/10/2022
Reçu en préfecture le 24/10/2022
Publié le 24/10/2022
ID : 037-200043065-20221020-2022_72DB-AR

République Française – Département d'Indre-et-Loire

VAL D'AMBOISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le vingt octobre deux mille vingt-deux à seize heures trente au siège de la communauté de communes à Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Philippe DENIAU, Madame Christine FAUQUET, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Claude CICUTTI, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Excusés : Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Pascal DUPRÉ, Monsieur Jocelyn GARÇONNET.

Absents : Monsieur Thierry PRIEUR, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Pascal GASNIER.

Date de la convocation	Nombre de conseillers au moment du vote		Résultats du vote		
13/10/2022	En exercice : 16	Présents : 9	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0

Décision du Bureau n°2022-72 du 20 octobre 2022

Habitat - Logement
Convention de partenariat avec Touraine Logement concernant les logements temporaires de Nazelles-Négron

Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Vice-Présidente de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la décision suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5211-10 ;
Vu la délibération n°2020-05-04 du 03 septembre 2020 déléguant au Bureau communautaire la conclusion des conventions de partenariat et des conventions d'objectifs dans la limite des crédits budgétaires affectés à l'action objet du partenariat ;
Vu l'avis favorable de la Commission Habitat-Logement du 03 octobre 2022 ;
Vu le projet de convention de partenariat avec Touraine Logement annexé à la présente décision de Bureau ;

Considérant que Touraine Logement a réservé deux T3 dans son opération les Jardins de Vilvent à Nazelles-Négron ;

Considérant que Touraine Logement s'engage à louer les logements au partenaire de la CCVA, sous réserve de la validation de la Commission d'attribution, dans les conditions déterminées par le bail avec le locataire. Le bail autorisera la sous-location au titre de la gestion des logements temporaires ;

Considérant que la convention est conclue pour une durée de 3 ans, soit du 1er novembre 2022 au 31 octobre 2025 ;

Considérant que le partenariat avec Touraine Logement ne donne lieu à aucune participation financière de la Communauté de communes ;

Envoyé en préfecture le 24/10/2022
Reçu en préfecture le 24/10/2022
Publié le 24/10/2022
ID : 037-200043065-20221020-2022_72DB-AR

Le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le projet de convention de partenariat avec Touraine Logement concernant les logements temporaires situés sur la commune de Nazelles-Négron, tel qu'annexé à la présente décision ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président, ou Madame la Vice-présidente, à signer ladite convention.

Le Président

Thierry BOUTARD

VAL D'AMBOISE • COMMUNAUTÉ DE COMMUNES •

Signé par : Thierry BOUTARD
Date : 24/10/2022
Qualité : CCVA - Président Thierry Boutard